

RE2020 pour les conducteurs de travaux et les chargés d'affaires

Contacts pédagogique, administratif et handicap

05 49 61 20 66

contact@ifrbpoitoucharentes.fr

Durée

1 jour- 7 heures

Tarif

270.00HT par personne soit 324.00€ TTC

Public

Conducteur de travaux, Chargé d'affaires.

Pré-requis

Aucun.

Modalité et moyens pédagogiques

Formation en présentiel.

Le suivi de l'exécution de l'action de formation se fera au moyen de feuilles d'émargement, co-signées par le stagiaire et l'intervenant.

Profil de l'intervenant

Formateur expert dans le domaine.

Contexte

Depuis le 1er janvier 2022, la **Réglementation Environnementale 2020 (RE2020)** s'applique aux constructions neuves, en remplacement de la RT2012. Cette nouvelle réglementation marque un tournant majeur dans le secteur du bâtiment, en intégrant des exigences plus ambitieuses en matière de **performance énergétique**, de **réduction de l'empreinte carbone** et de **confort d'été**.

La RE2020 ne se limite pas à la seule consommation d'énergie : elle introduit une analyse du cycle de vie des bâtiments, une prise en compte de l'impact carbone des matériaux et une exigence de résilience face aux épisodes de chaleur. Elle impose ainsi une transformation en profondeur des pratiques, dès la phase de conception jusqu'à la livraison des ouvrages.

Dans ce contexte, les **conducteurs de travaux** et **chargés d'affaires** occupent une place stratégique. Ils sont garants de la bonne mise en œuvre des prescriptions techniques et environnementales sur le terrain, du respect des choix constructifs bas carbone et de la coordination des différents acteurs pour garantir la conformité réglementaire.

Objectif professionnel

Cette formation vise à leur fournir les clés de compréhension et les outils pratiques pour intégrer efficacement les exigences de la RE2020 dans leurs opérations, tout en anticipant les contraintes techniques, organisationnelles et économiques liées à cette transition réglementaire.

Objectifs opérationnels et évaluables de développement des compétences

A l'issue de l'action de la formation, le stagiaire sera capable de :

- **Expliquer les principes fondamentaux de la RE2020**, ses objectifs environnementaux, ses indicateurs-clés (Bbio, Cep, DH, IC énergie, IC construction), ainsi que le cadre réglementaire applicable.
- **Identifier les exigences réglementaires** spécifiques à un projet (logement, tertiaire, maison individuelle) à partir de documents techniques.
- **Intégrer les exigences RE2020 dans le pilotage d'un chantier**, en coordonnant les choix de systèmes énergétiques, les matériaux bas carbone, et les solutions de confort d'été.
- **Contrôler la conformité des choix techniques et matériaux**, en s'appuyant sur les outils de suivi et en dialoguant avec les bureaux d'études et les architectes.
- **Mettre en œuvre les bonnes pratiques sur le terrain** en anticipant les points sensibles d'exécution. Vigilance des points particuliers pour le test de perméabilité à l'air et le contrôle de la ventilation.
- **Préparer et organiser les livrables réglementaires** nécessaires à la réception des ouvrages dans le cadre RE2020. Les attestations de fin de chantiers, les rapports des tests et des contrôles VMC. Le DPE neuf
- **Anticiper les risques de non-conformité ou de dérive** et proposer des solutions adaptées.



RE2020 pour les conducteurs de travaux et les chargés d'affaires

Contacts pédagogique, administratif et handicap

05 49 61 20 66

contact@ifrbpoitoucharentes.fr

Durée

1 jour- 7 heures

Tarif

270.00HT par personne soit 324.00 TTC

Public

Conducteur de travaux, Chargé d'affaires.

Pré-requis

Aucun.

Modalité et moyens pédagogiques

Formation en présentiel.

Le suivi de l'exécution de l'action de formation se fera au moyen de feuilles d'émargement, co-signées par le stagiaire et l'intervenant.

Profil de l'intervenant

Formateur expert dans le domaine.

Contenu

Jour 1 : Comprendre la RE2020 et ses exigences

Matin : Introduction et cadre réglementaire

- Historique et contexte : de la RT2012 à la RE2020
- Objectifs principaux de la RE2020 :
 - Réduction des consommations d'énergie
 - Diminution de l'impact carbone
 - Amélioration du confort d'été
- Typologies de bâtiments concernés
- Textes réglementaires de référence
- Acteurs impliqués et responsabilités

Analyse de la demande d'un permis de construire à la vérification des exigences RE2020 pour le résidentiel neuf.

Après-midi :

- **Lecture d'une étude thermique et environnementale RE2020**
 - Indicateurs (Bbio, Cep, Cepnr)
 - Indicateur perméabilité à l'air
 - Mode constructif et les équipements
- **Empreinte carbone :**
 - ACV (Analyse du Cycle de Vie)
 - Présentation de la partie environnementale d'une étude thermique, FDES, PEP
- **Contrôle fin de chantier**
 - La perméabilité à l'air des bâtiments
 - Vérification des systèmes de ventilation dans le résidentiel neuf suivant le protocole RE 2020
 - Attestation et DPE neuf

Critères et modalités d'évaluation :

En cours et/ou en fin de formation, les participants seront invités à évaluer les apports de la formation et l'atteinte des objectifs opérationnels à l'aide d'un questionnaire.

